COMPTE-RENDU de la REUNION
du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de
TRAMOYES
Département de l'Ain

Le Mardi vingt-neuf Juillet deux mille quatorze, à vingt heures trente minutes à la Mairie, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi le Conseil Municipal de la Commune de TRAMOYES, Ain, sous la présidence de Monsieur Henri MERCANTI, Maire.

Date de convocation : 23.07.2014

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 19
Etaient présents : M MERCANTI Henri, Maire - M GEOFFRAY Jean-François - Mme NOIRAY Valérie - M BRUNET Jacques - M TOURNY Alain, Adjoints - M LABERT Gérard - M SABATER Patrick - Mme FILLION Brigitte - Mme CHAIGNEAU Catherine - Mme LACHENAL Hélène - M GOY André - M CURSIO Franck - M DELOCHE Xavier - Mme MARTIN Isabelle, Conseillers Municipaux.
Etaient excusés : Mme FAVROT Ginette - M BONNET René - Mme BELLEMIN Véronique - Mme NIQUE Corinne - Mme OZGOZ Seher
Procurations : Mme BELLEMIN Véronique à M GOY André - Mme OZGOZ Seher à Mme CHAIGNEAU Catherine

A été nommé Secrétaire de Séance : M GOY André

N° 10.2014

ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE
Monsieur André GOY est nommé à l'unanimité Secrétaire de Séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL
Monsieur le Maire soumet pour approbation le compte-rendu du Conseil Municipal réuni en séance ordinaire le 24 Juin 2014.

* * *

ORDRE DU JOUR :

- Election d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 24/06/2014

* * *

- **FINANCES**
  - Acceptation d'un don
  - Conventions d'Association avec ALFA3A
  - Tarification des locations de la Salle des Fêtes
  - Décisions modificatives et autres

- **ELECTIONS**
  - Désignation de deux nouveaux Membres au Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien du Ruisseau des Echets et du ravin des Profondières

- **PERSONNEL COMMUNAL**
  - Modification du poste de Responsable du Restaurant scolaire
  - Modification des horaires du Poste de garde Champêtre de la Commune

POUR INFO ET SUIVI

- **URBANISME**
  - D.I.A - P.C – DP

- **ASSAINISSEMENT / EAU**
  - Bilan 2013 du SIEP

- **INFOS, COMMUNICATIONS**
  - Compte-rendu de la (des) dernière(s) réunion(s) du Comité VIVRE ENSEMBLE

- **QUESTIONS DIVERSES**

* * *

FINANCES

*Dossier présenté et suivi par **Mr Jean-François GEOFFRAY***

- **Acceptation d'un don**

Pour le départ en retraite du Responsable du Restaurant scolaire, une quête a permis de récolter une somme d'argent. Le Conseil doit accepter la somme afin de l'incorporer au Budget communal pour compenser l'achat du cadeau.

01 /ACCEPTATION D'UN DON/

Le Conseil Municipal est informé qu'un don est remis à la Commune par des Parents d'Elèves et quelques autres personnes afin de participer au financement de l'achat du cadeau remis à l'occasion du départ en retraite du Responsable du Restaurant scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Maire a accepté ce don qui sera porté au compte de recettes du Budget Communal - 7713 - Libéralités reçues pour un montant de 545 €uros.

⌘ ⌘ ⌘

- **Conventions d'Association avec ALFA3A**

Deux conventions d'association doivent être approuvées afin de terminer l'année 2014 avec ALFA3A. L'une pour le périscolaire et le Centre de Loisirs et l'autre pour la mise en place des TAP. Pendant ce temps, il sera réalisé une mise en concurrence pour une DSP à compter du 1er Janvier 2015 pour une période de 3 ans pour la gestion du périscolaire et du Centre de Loisirs ainsi que les TAP.

02 /CONVENTIONS D'OBJECTIFS D'ASSOCIATION AVEC ALFA3A/

Monsieur Le Maire fait part à l'assemblée que la Délégation de Service Public avec ALFA3A, gestionnaire du service Périscolaire et du Centre de Loisirs de la Commune, prendra fin le 15 Août 2014. Suite aux nouveaux Rythmes Scolaires mis en place pour la rentrée scolaire 2014/2015, il est nécessaire de revoir l'ensemble de l'organisation de ce service.

En attendant de lancer une procédure de mise en concurrence pour une Délégation de Service Public incluant les nouveaux TAP, Temps d'Activités Périscolaires, l'Association ALFA3A, propose à la Commune de créer deux Conventions d'Objectifs jusqu'au 31 Décembre 2014. L'association s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique, le programme des actions distinctes suivantes :

- Conventions d'Objectifs d'Association 01.2014 - pour l'action : Accueil du périscolaire du matin et du soir et Accueil Centre de Loisirs sans hébergement les mercredis après-midi et pendant les vacances scolaires pour les enfants de 3 à 12 ans.
- Conventions d'Objectifs d'Association 02.2014 - pour l'action : TAP (Temps d'Activités Périscolaires)

Ces deux conventions définissent les modalités techniques et financières.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **APPROUVE** et **AUTORISE** le Maire à signer lesdites conventions avec l'ALFA3A :

⌘ ⌘ ⌘

- **Décisions modificatives et autres**

Des modifications sont apportées au Budget Primitif Communal et suivant les besoins :

03 /DECISIONS MODIFICATIVES - BUDGET COMMUNE 2014 - INVESTISSEMENT/

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide les modifications de crédits suivants au Programme 143 - Bornes Incendie du BUDGET COMMUNE 2014 :

INVESTISSEMENT			DEPENSES		RECETTES	
Compte	Programme	Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D - 020		Dépenses Imprévues	100.00 €			
D - 21568 / 21	143	BORNES INCENDIE		100.00 €		
			100.00 €	100.00 €	0.00 €	0.00 €
		TOTAL GENERAL		0.00 €		0.00 €

⌘ ⌘ ⌘

04 /ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A UN ETABLISSEMENT/

VU la demande de la Maison Familiale Rurale « Domaine de la Saulaie », dont un jeune résident de la Commune fréquente l'Etablissement, demandant une subvention pour l'année 2014 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer la subvention suivante :

SUBVENTIONS 2014

Etablissements scolaires	
MFR MONTLUEL	50.00
TOTAL	**50.00**

Le montant octroyé pour la subvention à cet établissement est de 50.00 €uros.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à réaliser le paiement au compte 6574 du Budget Communal.

⌘ ⌘ ⌘

05 /AVENANTS AU MARCHE DE TRAVAUX POUR LA RENOVATION DE LA SALLE DES FETES/

Le Maire expose que dans le cadre du marché de travaux passé par la Commune de TRAMOYES pour la rénovation de la Salle des Fêtes des travaux comprenant 11 lots étaient prévus. La situation au 29 Juillet 2014 présente une plus-value totale de l'ensemble des lots à 45 087.78 €uros HT soit un dépassement de 7.02 %.

Le Maire demande donc au Conseil Municipal de statuer sur la validité des travaux et des plus-values et moins-values pour l'adaptation du chantier (rénovation), les demandes du Bureau de Contrôle, etc…

Le Conseil Municipal est informé également qu'une partie des travaux supplémentaires est le résultat de l'adaptation au chantier des demandes diverses de la Commune en fonction des besoins de la Commune, mais aussi en fonction des demandes expresses des Associations (utilisatrices annuellement de la Salle des Fêtes).

Le montant total des moins-values au 29.07.2014 est de 35 465.05 € HT. Celui des plus-values au 29.07.2014 est de 80 552.83 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le maire à signer tous les avenants concernés par des variations des lots en positif 00+01+03+04+05+07+10+11 suivant le tableau ci-contre :

Liste des Entreprises - Rénovation de la Salle des Fêtes

Edition du 29/07/2014	MARCHE DE BASE		AVENANT		TOTAL	
	MONTANT		MONTANT		MONTANT	
Désignation	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
LOT 00 - TRAITEMENT COUVERTURE AMIANTE	16 607.25	19 928.70	1 500.00	1 800.00	18 107.25	21 728.70
LOT 01 - DEMOLITION MACONNERIE GROS ŒUVRE	110 393.41	132 472.09	6 199.84	7 439.81	116 593.25	139 911.90
LOT 02 - CHARPENTE COUVERTURE METALLIQUE	83 796.06	100 555.27		0.00	83 796.06	100 555.27
LOT 03 - ISOLATION EXTERIEURE BARDAGE	67 127.68	80 553.22	3 835.78	4 602.94	70 963.46	85 156.15
LOT 04 - PLAFONDS SUSPENDUS PLATRERIE PEINTURE	68 987.21	82 784.65	18 660.80	22 392.96	87 648.01	105 177.61
LOT 05 - MENUISERIE BOIS	38 407.16	46 088.59	1 198.88	1 438.66	39 606.04	47 527.25
LOT 07 - CARRELAGE FAIENCE	16 883.48	20 260.18	2 810.00	3 372.00	19 693.48	23 632.18
LOT 08 - MENUISERIE EXTERIEURE ALUMINIUM METALLERIE	84 056.40	100 867.68	-374.94	-449.93	83 681.46	100 417.75
LOT 09 - MONTE PERSONNE A MOBILITE REDUITE	17 825.00	21 390.00		0.00	17 825.00	21 390.00
LOT 10 - ELECTRICITE CF ET CF	64 008.00	76 809.60	7 612.90	9 135.48	71 620.90	85 945.08
LOT 11 CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE	65 481.84	78 578.21	3 644.52	4 373.42	69 126.36	82 951.63
TOTAL I	633 573.49	760 288.19	45 087.78	54 105.34	678 661.27	814 393.52
LOT 10 - OPTION SONORISATION	2 171.00	2 605.20		0.00	2 171.00	2 605.20
LOT 10 - OPTION VIDEO PROJECTION	6 840.00	8 208.00		0.00	6 840.00	8 208.00
TOTAL II AVEC OPTIONS RETENUES	642 584.49	771 101.39	45 087.78	54 105.34	687 672.27	825 206.72

- **AUTORISE** le maire à payer toutes les factures qui découlent de ces modifications.

⌘ ⌘ ⌘

ELECTIONS

- **Désignation de deux nouveaux Membres au Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien du Ruisseau des Echets et du ravin des Profondières**

  Deux nouveaux Membres doivent être désignés en plus des 2 élus déjà acceptés par délibération : Messieurs MERCANTI et GEOFFRAY. Il est proposé Messieurs BARBET Sébastien et NIQUE Sylvain, agriculteurs.

06 /DESIGNATION DE 2 DELEGUES SUPPLEMENTAIRES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT ET D'ENTRETIEN DU RUISSEAU DES ECHETS ET DU RAVIN DES PROFONDIERES/

VU la délibération de ce Conseil Municipal en date du 29 Mars 2014 désignant 2 délégués au Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien du Ruisseau des Echets et du Ravin des Profondières - Mairie 01390 TRAMOYES

Monsieur Le Maire rappelle que les délégués désignés précédemment sont :

- M. MERCANTI Henri, Délégué Titulaire

- M. GEOFFRAY Jean-François, Délégué Suppléant

Suivant les statuts de ce Syndicat, il convient de procéder à l'élection d'un Délégué titulaire et d'un Délégué suppléant supplémentaires pour siéger au sein du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien du Ruisseau des Echets et du Ravin des Profondières - Mairie 01390 TRAMOYES.

Messieurs BARBET Sébastien et NIQUE Sylvain, Agriculteurs, ayant accepté cette délégation, le Conseil Municipal après avoir procédé au vote et à l'unanimité sont élus :

DELEGUE TITULAIRE :
- M. BARBET Sébastien

DELEGUE SUPPLEANT :
- M. NIQUE Sylvain

⌘ ⌘ ⌘

PERSONNEL COMMUNAL

- **Modification du poste de Responsable du Restaurant scolaire**

Suite au recrutement du nouveau Responsable du restaurant scolaire, il y a lieu de modifier le poste actuel. Le poste d'adjoint technique 2ème Classe serait reclassé en 2 postes : l'un Adjoint technique 2ème Classe et l'autre en poste (quelques heures) d'Adjoint Administratif 2ème Classe

07 /CREATION D'UN POSTE D'AGENT ADMINISTRATIF/

Le Maire expose au Conseil Municipal que la multiplicité des tâches administratives conduit à une modification du poste d'Adjoint Technique en charge de la gestion du restaurant Scolaire.

Aussi, il propose de créer un poste d'Agent Administratif à temps non complet, dont la durée de travail est fixée à 15 heures par semaine.

Il précise que le poste d'Agent Administratif à créer serait polyvalent de manière à pouvoir assurer le service :

- Encadrement : management et organisation du service encadrement de l'assistante administrative avec contrôle de la mise à jour régulière des informations liées au restaurant, de l'inscription des enfants, de la commande des repas et de la facturation adressée aux familles
- Encadrement du personnel de service
- Maîtrise de la gestion comptable et financière du restaurant scolaire (connaissance du logiciel de comptabilité gestion du restaurant scolaire –
- Planning, gestion des absences, congés et formation du personnel ;
- Remplacement du personnel si absence ;
- Retours réguliers sur la bonne marche du restaurant à la responsable des services ;
- Achat, entretien vêtements de travail sous couvert de la responsable des services ;
- Obligation de porter et faire porter les vêtements d'hygiène et sécurité, quand la tâche le nécessite ;
- Veille juridique de la réglementation des consignes de sécurité à appliquer dans un restaurant scolaire et retour au responsable des services (suivi de la liaison froide des repas, ….) ;

- Contact avec les parents en cas d'incident pendant le temps de la restauration scolaire (accident – rédaction déclaration d'accident - ou problème de discipline) ;
- Responsable de la mise en application du règlement intérieur et de la charte de respect.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de créer un poste d'Agent Administratif à temps non complet de 15 heures par semaine à compter du 1er Août 2014.
- **DECLARE** prévoir les dépenses afférentes à ce recrutement au budget communal.

⌘ ⌘ ⌘

08 /MODIFICATION DU POSTE D'AGENT TECHNIQUE - RESPONSABLE DU RESTAURANT SCOLAIRE/

VU la délibération N° 07 en date de ce jour créant un poste d'Agent Administratif pour la gestion administrative du Restaurant Scolaire à temps non complet, dont la durée de travail est fixée à 15 heures par semaine

Le Maire demande au Conseil Municipal de modifier le poste déjà créé d'Adjoint Technique en charge de la gestion du Restaurant Scolaire et propose une modification du poste d'Adjoint Technique à temps non complet, dont la durée de travail serait fixée à 20 heures par semaine.

Il précise que le poste d'Agent Technique modifié sera en charge d'assurer pour le service :

- Veiller à la propreté des locaux et de l'entretien du restaurant scolaire : Salle des repas, cuisine, vestiaire,…
- Alerte sur les travaux d'entretien et d'amélioration nécessaires au restaurant auprès du coordinateur technique avec information parallèle au responsable des services et de l'adjoint référent ;
- Responsable de la mise en application du règlement intérieur et de la charte de respect.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de modifier le poste d'Agent Technique à temps non complet à 20 heures par semaine à compter du 1er Août 2014.
- **DECLARE** prévoir les dépenses afférentes à ce recrutement au budget communal.

- **Modification des horaires du Poste de garde Champêtre de la Commune**

Suite à la mise en place de nouveaux rythmes scolaires, les horaires doivent être modifiés. Les nouveaux horaires seront envoyés au Comité Technique Paritaire (CDG) pour approbation.

⌘ ⌘ ⌘

POUR INFO ET SUIVI

➢ URBANISME

❖ D.I.A - P.C – DP

DIA	DIA				
PC	PC				
6	KOZAC	STANISLAS	81	RUE DU MONT ROZIER	MAISON INDIVIDUELLE
DP	DP				
16	SIMONET	MARC		RUE NEUVE	DIVISION DE TERRAINS
17	DUPASQUIER	HERVE		ROUTE DE LA BOISSE	DIVISION DE TERRAINS
18	GONIN	CLAUDE		RUE DU MONT ROZIER	DIVISION DE TERRAINS
19	CAMPY	JEAN-JACQUES	197	RUE DU MONT ROZIER	MODIF OUVERTURES + AGRDT GARAGE

⌘ ⌘ ⌘

➢ ASSAINISSEMENT / EAU

❖ Bilan 2013 du SIEP

Quelques points présentés dans le rapport annuel 2013 du SIEP

- Pour mémoire, le SIEP possède 4 zones de captage d'eau potable, 647 km de réseaux, 12 réservoirs d'une capacité totale de 11 590 m3, 1'usine de démanganisation. Elle concerne 24 communes, 40 643 habitants, 17 163 abonnés.
- Changement du contrat d'affermage au 1er avril 2013 (pour une durée de 10 ans). La Nantaise des Eaux Services reprenant l'exploitation et la distribution de l'eau potable en remplacement de la Lyonnaise des Eaux.
- Conséquence pour les abonnés : la dernière facture de la Lyonnaise ne comportait pas d'abonnement alors que la 1ère facture de la Nantaise en a comporté 2.
- Malgré des relances successives pour obtenir les chiffres de la Lyonnaise pour le 1er trimestre 2013, des données manquent et ont nécessité une règle de trois pour estimer des valeurs annuelles
- Tendance à la baisse de la consommation d'eau individuelle. Mais l'augmentation de la population équilibre les recettes.
- 100 % de conformité des analyses, rendement du réseau de distribution de 71 %
- la facture type pour une consommation de 120 m3 montre une baisse de 13€ entre le 01/01/2013 et le 01/01/2014 (respectivement 263,05 € TTC et 256,26 € TTC)
- Améliorations et perspectives : poursuivre le renforcement des canalisations, optimiser les potentialités du champ de captage de Monthieux, étude de l'alimentation de la ZAC de Mionnay 'étude en partenariat avec la Communauté urbaine de Lyon, recherche de nouvelles ressources.

Pour de plus amples renseignements - Contacter Valérie NOIRAY

⌘ ⌘ ⌘

➢ INFOS, COMMUNICATIONS

❖ Compte-rendu de la (des) dernière(s) réunion(s) du Comité VIVRE ENSEMBLE

Mr Franck CURSIO informe le Conseil Municipal qu'une association théâtrale devrait voir le jour prochainement par Mr LAPLACE.
Il rappelle également la prochaine réunion du 2 Septembre afin de finaliser les derniers préparatifs pour la fête Cœur de Village du Week End des 6 et 7 Septembre.

⌘ ⌘ ⌘

➢ QUESTIONS DIVERSES

M DELOCHE Xavier *- Il informe qu'une association de basket de St André de Corcy souhaiterait participer au Forum des Associations du 6 Septembre prochain.*
Plusieurs Conseillers *ont demandé l'organisation d'une rencontre pour le problème de la mise en place de la fibre optique sur le Territoire.*
M GEOFFRAY Jean-François *informe le changement de Percepteur à la Trésorerie de Montluel : Mr Alain MOISSON, Inspecteur Divisionnaire.*

* * *

FIN DE SEANCE à 00 h 30